



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 07/11/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/11/2014

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2014

Information n°C-2014-5

Révision du Plan Local d'Urbanisme
Présentation du projet d'Aménagement et
de Développement Durables (PADD)

PARTICIPANTS

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elodie TRUONG, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

INFORMATION DU MAIRE

**Révision du Plan Local d'Urbanisme -
Présentation du projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2011 la Ville de Niort a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU comprend (art R. 123-1 du code de l'urbanisme) :

- Un rapport de présentation ;
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- Des orientations d'aménagement et de programmation ;
- Un règlement.

L'article L. 123-1-3 du code de l'urbanisme précise que : « Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble de ces thématiques et a permis l'élaboration du PADD après un travail avec les élus, les services municipaux, les services de la CAN ainsi qu'avec les habitants au travers de balades urbaines et de tables rondes thématiques organisées en septembre 2012 et en septembre 2013.

Le PADD prend la forme d'un document simple et non technique, définissant un projet « Ambitieux, Solidaire et Responsable » illustré par des cartes de synthèses thématiques.

L'article L. 123-9 du code de l'urbanisme prévoit qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du PADD au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

Le projet de PADD a été débattu une première fois par le Conseil municipal le 4 novembre 2013.

Suite aux échéances électorales, il est apparu nécessaire de reprendre ce projet. En effet, compte-tenu, de la réorientation sur certains sujets majeurs comme l'abandon du projet de transport en commun en site propre ou de la suspension du projet de la Vallée Guyot, le projet de PADD a été mis à jour. Il prend en compte également des nouveaux objectifs.

Le PADD de Niort vous est donc présenté pour débat.

La concertation se poursuivra durant toute la procédure d'élaboration du PLU et le PADD, une fois débattu, fera l'objet d'une communication auprès des habitants.

Le Conseil municipal a pris acte de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE